

Rennes le 14 décembre 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pacte électrique breton : Oui sur le fond, non sur la forme

Lors de la session d'octobre, une communication du Président sur le Pacte électrique breton avait été présentée l'Assemblée régionale.

«Considérant que ce Pacte est nécessaire pour l'approvisionnement électrique des Bretons, le développement économique de la Bretagne tout en prenant en compte les orientations du Grenelle de l'environnement, notre groupe avait donné son accord sur ce premier document de portée générale, mais avait assorti son vote d'un amendement, adopté par l'Assemblée», rappelle Bernadette MALGORN, présidente du groupe des élus de la droite et du centre.

« Cet amendement stipulait qu'avant son adoption définitive le Pacte électrique sera soumis à l'Assemblée régionale », précise Bernadette MALGORN.

«En signant aujourd'hui le Pacte électrique breton avec l'Etat, qui n'a pas été soumis au CESER, l'exécutif régional s'affranchit des décisions de l'Assemblée régionale. Par ailleurs, l'examen de ce rapport essentiel pour l'approvisionnement électrique de la Bretagne est renvoyé à une session extraordinaire en janvier. Ces méthodes ne sont ni conformes aux délibérations de notre Assemblée et encore moins respectueuses de la démocratie », proteste Bernadette MALGORN.

